

Info - GPA - Pétition No Maternity Traffic validée par le Conseil de l'Europe

Author : Rédaction RC

Categories : [Points non négociables](#)

Date : 3 juin 2016



La pétition *No Maternity Traffic* a été déclarée [admissible](#) par le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 26 mai 2016. Elle est donc transmise à la Commission des questions sociales pour qu'elle soit prise en compte dans le cadre du rapport prévu sur « *les Droits de l'homme et questions éthiques liées à la gestation pour autrui* ».

Cette pétition qui rassemble 107 957 signataires [avait été remise le 10 mars dernier](#) à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle demande l'interdiction universelle de la gestation pour autrui qui nuit gravement au droit des femmes et des enfants.

La transmission est à l'agenda du bureau de la Commission des questions sociales qui a lieu le 2 juin 2016 à Paris, alors que la conduite des travaux du rapport sur « les Droits de l'homme et questions éthiques liées à la gestation pour autrui » [est très controversée](#). En effet le rapport présenté par le rapporteur, la sénatrice belge Petra de Sutter, [a été rejeté le 15 mars dernier](#) par cette Commission . Ce texte recommandait l'encadrement de la gestation pour autrui, autrement dit son acceptation. Pourtant il a été décidé de poursuivre les travaux et de présenter un nouveau rapport, en maintenant le même rapporteur.

Alliance VITA reste pleinement mobilisée au sein du collectif *No Maternity Traffic* pour que la voix des citoyens européens soucieux du droit des femmes et des enfants soit effectivement prise en compte.

[Source](#) Alliance Vita